

**DOSSIER DE PRÉSENTATION CTL DU 29 03 2022
OPÉRATIONS NRP À EFFET DU 1/09/2022**

**MISE EN PLACE DE L'ANTENNE DU SIP DE NÎMES
À BEAUCAIRE**

1. LA DESCRIPTION DU PROJET

1.1 PRÉSENTATION DU PROJET

Dans le cadre du Nouveau Réseau de Proximité, l'organisation du réseau infra-départemental pour les services des impôts des particuliers se caractérise, aux côtés des SIP d'Alès, Bagnols/Cèze et Nîmes par l'installation de quatre antennes :

- deux antennes ont été installées le 1^{er} janvier 2021, à Uzès (SIP de Bagnols) et au Vigan (SIP d'Alès),
- une antenne a été installée à St-Gilles à compter du 1^{er} septembre 2021 (SIP de Nîmes),
- une antenne supplémentaire de SIP de Nîmes est prévue à Beaucaire, à compter du 1^{er} septembre 2022.

Rattachés hiérarchiquement au Responsable du SIP de Nîmes-Est, dans le contexte du découpage territorial actuel des compétences en matière d'assiette et de recouvrement, les agents qui seront affectés à l'antenne de SIP de Nîmes à Beaucaire ont vocation à travailler jusqu'au 1/01/2023 sur l'une quelconque des bases de chacun des 3 SIP Nîmois, sous la gestion fonctionnelle conjointe des 3 responsables de SIP en relation avec le Pôle Métiers de la DDFIP.

À compter du 1^{er} janvier 2023, l'antenne sera administrativement et fonctionnellement rattachée au responsable du SIP fusionné de Nîmes et les agents interviendront sur une base unique, au même titre que les agents de l'antenne de St-Gilles.

L'antenne sera provisoirement installée dans les locaux actuels du Centre des Finances Publiques de Beaucaire. Un projet immobilier est à l'étude pour une nouvelle implantation sur la commune de Beaucaire.

Les emplois ont vocation à être occupés à compter du 1^{er} septembre 2022 prioritairement par les agents exerçant actuellement au sein des trois SIP de Nîmes et de la Trésorerie de Beaucaire, pour accomplir les missions dévolues au SIP en matière d'assiette comme de recouvrement (cf § organisation).

Cette nouvelle organisation se traduira informatiquement par l'accès des agents aux bases ILIAD et bases de données des dossiers de contribuables particuliers actuellement gérés par l'un quelconque des trois SIP de Nîmes.

Une composante forte de la mission accueil est attendue dans les travaux des agents de l'antenne, qui sera encadrée par un inspecteur. Équipés de deux guichets (dont un adapté PMR) et d'un box pour la réception confidentielle, les locaux actuels permettront d'offrir un accueil de premier niveau, l'accès à un poste en libre service lorsque les conditions sanitaires et matérielles le permettront, ainsi que l'accueil personnalisé sur RDV.

Les agents assureront également l'accueil téléphonique et le traitement de courriels, selon l'organisation qui sera mise en place.

1.2 LES EMPLOIS CONCERNÉS

1.2.1 Les emplois actuellement implantés au TAGERFIP et la situation au 1/09/2022:

Les effectifs concernés par la création de cette antenne sont présentés ci-après.

Pour l'implantation des six emplois à l'antenne de SIP de Beaucaire, dont un cadre A, il est procédé aux transferts de 2 emplois de chacun des 3 SIP nîmois, dont certains sont vacants ou le seront du fait de promotion (C en B) ou de départ en retraite :

- SIP Nîmes-EST = 1 A et 1 B,
- SIP Nîmes-Ouest = 2 C (dont 1 C vacant),
- SIP Nîmes-Sud = 1 B et 1 C.

Effectifs implantés (TAGERFIP au 01/01/2022)					
	A+	A	B	C	Total
Trésorerie de Beaucaire	1	1	3	2	7
SIP de Nîmes-Est (inclus antenne de St-Gilles)	1	3	12	17	33
SIP de Nîmes-Ouest	1	2	14	18	35
SIP de Nîmes-Sud	1	1	4	14	20
Total SIP (y compris St-Gilles)	3	6	30	49	88
total	4	7	33	51	95
<i>Pour mémoire (cf fiche CTL dédiée) : SGC d'UZES</i>	1	1	9	3	14
Situation des emplois au 01/09/2022					
	A+	A	B	C	Total
Antenne de SIP de Nîmes à BEAUCAIRE – rattachée au SIP de NE		1	2	3	6
SIP de Nîmes-Est	1	2	11	17	31
SIP de Nîmes-Ouest	1	2	14	16	33
SIP de Nîmes-Sud	1	1	3	13	18
Total SIP et antennes	3	6	30	49	88
<i>SGC Uzès (transfert emplois SPL de la Trésorerie de Beaucaire) (1)</i>		+ 1	+ 3	+ 2	+ 6
<i>Dont activité EPS-EPSMS (SGC Uzès) à transférer à Trésor Hôpital Alès (1)</i>			- 2	- 1	- 3
Total SGC Uzès (1)	1	2	10	4	17

(1) cf les fiches CTL sur l'extension du périmètre du SGC d'Uzès et le transfert de la mission EPS-EPSMS à la trésorerie d'Alès-Hôpital.

1.2.2 Nombre d'agents concernés par la réorganisation au 1/09/2022:

Actuellement, outre le chef de poste, une inspectrice, 3 contrôleurs et 2 agents administratifs travaillent à Beaucaire : ils sont concernés par le transfert de la mission SPL au SGC d'Uzès (fiche CTL dédiée) et par la création de l'antenne SIP de Nîmes à Beaucaire, à effet du 1er septembre 2022.

Le nombre d'agents actuellement en poste dans les services éligibles au périmètre de la réorganisation est détaillé ci-après :

Agents concernés par la réorganisation (situation projetée à la date de la réorganisation)					
	A+	A	B	C	Total
Trésorerie de Beaucaire	1	1	3	2	7
SIP de Nîmes-Est (dont antenne de SIP à St-Gilles)	1	3	14	19	37
SIP de Nîmes-Ouest	1	3	14	17	35
SIP de Nîmes-Sud	1	1	5	14	21
TOTAL	4	8	36	52	100

Pour permettre aux agents d'exprimer le souhait d'une affectation sur l'antenne de SIP de Nîmes à Beaucaire, des fiches de poste seront jointes à la note de lancement du mouvement local à effet du 1^{er} septembre 2022. Présentant les missions dévolues respectivement à l'inspecteur encadrant l'équipe de l'antenne et aux membres de cette équipe, de catégorie B ou C, elles sont annexées à la présente fiche CTL. Une publication sera également assurée sur le site Ulysse local.

La situation de l'actuelle cheffe de poste de la Trésorerie spécialisée de Beaucaire fera l'objet d'une attention particulière dans le cadre des garanties et règles nationales de gestion des comptables.

1.3 LA PRÉSENTATION AUX AGENTS

Dans le cadre des travaux préparatoires à la mise en place de l'antenne de SIP de Nîmes à Beaucaire, une visite de représentants des pôles « transverse » et « métiers » de la Direction a eu lieu à Beaucaire le 21 février 2022.

1.4 LA MOBILISATION DE RESSOURCES SPÉCIFIQUES

Les équipes du service Budget Immobilier Logistique seront mobilisées pour l'installation matérielle des agents, ainsi que les équipes de la CID30 pour les aspects informatiques.

2. CONSÉQUENCES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

2.1 LE TRAVAIL RÉEL

→ Conséquences sur l'organisation du travail

Description des modifications dans l'exercice du travail réel¹

L'antenne de Beaucaire exercera l'ensemble des missions dévolues à un Service des Impôts des Particuliers (SIP), sous la responsabilité hiérarchique du cadre responsable du SIP de rattachement (SIP de Nîmes-Est) et du cadre A chargé de l'encadrement de l'équipe au sein de l'antenne. Les compétences territoriales ne seront pas limitées à celles du SIP de rattachement mais porteront sur le territoire des trois SIP nîmois, comme c'est le cas actuellement pour l'équipe Relations Publiques de Nîmes-Saintenac et l'antenne du SIP de Nîmes à St-Gilles.

En raison de l'importance de la mission d'accueil, seront notamment assurées les missions :

- d'accueil polyvalent de proximité des usagers, tant en matière d'assiette que de recouvrement mais également pour les questions simples en matière d'amendes et de SPL,
- d'accueil distant, par la pratique des RDV téléphoniques, de l'accueil téléphonique au fil de l'eau, du traitement des e-contacts,
- des travaux d'assiette de l'impôt,
- des travaux de recouvrement de l'impôt.

L'inspecteur positionné sur l'antenne de SIP de Beaucaire assurera en proximité l'animation et le soutien de l'équipe, constituée de 2 contrôleurs et de 3 agents C, en coordination fonctionnelle étroite avec les responsables des SIP nîmois.

Les missions d'accueil, de recouvrement et d'assiette ne feront en effet pas l'objet de sectorisation géographique.

Les orientations nationales de la mission SRP portées par circulaire du 10 décembre 2020 (Stratégie de la relation aux Usagers) et par la note de service du 21/12/2020 (accueil polyvalent de proximité), déclinées localement, constituent le cadre harmonisé d'exercice des missions d'accueil des usagers dans le département.

Pour des raisons techniques principalement liées au nécessaire rattachement à l'un des SIP, il n'y aura pas de tenue de la comptabilité par l'antenne; celle-ci sera entièrement exercée par le SIP de Nîmes-Est sous la responsabilité directe du comptable du SIP (pour la période précédant la fusion des SIP nîmois).

Compte tenu de la mise en œuvre du paiement de proximité auprès des buralistes, de l'obligation de paiement dématérialisé pour les impôts et de la suppression des encaissements espèces dans les CFP, il n'y aura pas d'encaissement de produits en numéraire sur l'antenne de Beaucaire. Les encaissements, hors paiements en ligne (ordinateur en libre service) s'effectueront par carte bancaire (équipement d'un TPE à l'accueil).

Pour mémoire, il est rappelé que toutes les caisses tenues dans les centres des finances publiques ont été fermées le 31/12/2021. La NSD n°20/2021 précise le dispositif mis en place au plan départemental.

¹ Description des évolutions du process de travail, de la nature des activités et des évolutions de compétence requises. Mention, le cas échéant, d'un changement dans la chaîne hiérarchique ou d'une nouvelle sectorisation.

Concernant l'accueil personnalisé sur RDV, un ou des guichets virtuels permettant aux usagers de prendre un rendez-vous, physique ou téléphonique, avec le service seront ouverts dans l'agenda du SIP de Nîmes-Est pour l'antenne de Beaucaire. Cela permettra au contribuable de choisir le lieu du rendez-vous au plus près de ses centres d'intérêt.

Dans le contexte de l'harmonisation départementale des horaires d'ouverture, l'antenne de Beaucaire sera ouverte au public du Lundi au Vendredi de 8H30 à 12H30. Comme actuellement, et dans le cadre de la déclinaison locale de la circulaire SRP du 10/12/2020, ces horaires sont susceptibles d'aménagement, notamment lors des périodes de forte affluence.

L'accueil téléphonique des usagers sans RDV s'effectuera tous les jours de 8H30 à 12H30 et de 14H à 16H, dans le cadre de l'harmonisation départementale des modalités d'accueil du public.

Le développement de l'accueil personnalisé sur RDV téléphonique est très fortement encouragé par l'ouverture de guichets « téléphoniques » correspondants, via l'outil « AP-RDV ».

Ouverture au public

Service	Conditions actuelles	Conditions de l' antenne après réorganisation
Trésorerie de Beaucaire	Lu au Je de 8H30 à 12H30	Tous les matins de 8H30 à 12H30
SIPs nîmois, site de Nîmes Saintenac	Tous les matins de 8H30 à 12H30	

Durée et horaires de travail

Service	Conditions actuelles	Conditions de l' antenne après réorganisation
Trésorerie de Beaucaire	7H15 à 18H45	7H30 - 19H
SIPs nîmois, Nîmes Saintenac	7H30 - 19H	

NB : Une amplitude de 11H30 est à observer entre le départ de la plage "horaires variables" et la fin de la plage "horaires variables".

→ Conséquences sur l'environnement et le cadre de vie des agents

Conditions de restauration

Service	Conditions actuelles	Conditions de l' antenne après réorganisation
Trésorerie de Beaucaire	Titres Restaurant	Titres Restaurant
SIPs nîmois, Nîmes Saintenac	Titres Restaurant	

Parking

Service	Conditions actuelles	Conditions de l' antenne après réorganisation
Trésorerie de Beaucaire	Parking agents	Parking agents
SIPs nîmois, Nîmes Saintenac	Parking agents	

2.2 LES AMBIANCES PHYSIQUES DE TRAVAIL²

L'antenne du SIP sera provisoirement implantée dans les espaces de bureaux actuels du Centre des Finances Publiques de Beaucaire.

La surface utile brute du site dédiée à l'installation de l'antenne du SIP de Nîmes à Beaucaire au 1er septembre 2022 est de 307 m², et la surface utile nette de 134 m², soit un ratio d'occupation SUN de 22,3 m²/agent pour 6 agents.

2.3 LE MOBILIER, LES OUTILS ET ÉQUIPEMENTS³

Le mobilier existant actuellement alloué à la trésorerie sera repris. Cependant, en cas de besoin, du mobilier de bureau neuf, conforme aux recommandations en matière d'ergonomie, pourra être déployé.

Les solutions d'impression existantes et leurs implantations sont, à ce stade, suffisantes pour répondre aux besoins de l'antenne du SIP.

Le déménagement des agents, selon les demandes de mutation qui seraient exprimées par les agents en poste actuellement à la Trésorerie, sera assuré en lien avec les opérations d'installation des collègues intégrant l'antenne de SIP de Nîmes à Beaucaire.

Le déplacement et l'installation des nouveaux espaces de travail s'effectueront dans le respect des recommandations en matière d'ergonomie, en lien avec la CID pour la configuration des postes de travail, mopieurs, téléphonie.

Au regard du contexte sanitaire, il sera particulièrement veillé au respect des mesures de prévention face à l'épidémie de COVID 19, que ce soit pour le déroulé des opérations logistiques ou pour l'installation des équipes.

Par ailleurs, pour permettre les échanges en temps réel avec les responsables et adjoints des SIP nîmois, les membres de l'antenne du SIP de Nîmes à Beaucaire seront équipés de la solution Webconférence de l'Etat (WCE, anciennement JITSJ), comme cela a été fait pour les agents de l'antenne de SIP de Nîmes à St-Gilles.

L'outil Webconférence de l'Etat permet aux agents :

- d'échanger en mode audio ou vidéo,
- via le partage d'écran, de visionner en direct un document,
- d'assurer à distance la présentation de documents, vidéos, avec prise de parole possible par l'auditeur.

La DDFIP fournira aux collègues concernés, au sein de l'antenne (pour l'ensemble des agents) le matériel adapté : webcam et casques audio.

² Sont évoquées les conséquences éventuelles notables sur les ambiances physiques de travail (lumineuse, sonore et thermique).

³ Sont évoqués les nouveaux outils, périphériques informatiques, logiciels, mobilier, équipements spécifiques, etc...

3. L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DES AGENTS

3.1 L'ACCOMPAGNEMENT RH INDIVIDUALISÉ

Les besoins de formation seront identifiés lors des affectations, à l'issue du mouvement local de mutations, pour permettre l'accompagnement des agents dans leur prise de fonction au sein de l'antenne.

3.2 LA PRISE EN COMPTE DE SITUATION SOCIALE PARTICULIÈRE

Toute situation sociale particulière fera l'objet d'une attention de la part du service RH, notamment à l'occasion du mouvement local de mutation des personnels à effet du 1^{er} septembre 2022.

ANNEXES

1	Fiche de poste pour le poste de cadre A
2	Fiche de poste pour les postes de catégorie B et C

Dossier de présentation actualisé au 18/03/2022